



SOLDIS Info n° 19

Association nationale pour la mémoire
des militaires portés disparus en Algérie

« A l'histoire revient [...], plus que tout, l'exercice de l'équité à l'égard des revendications concurrentes des mémoires blessées et parfois aveugles au malheur des autres. »

Paul RICOEUR

(13 juin 2000—Discours à La Sorbonne)

SOLDIS INFO N° 19 — JANVIER 2025

Nous attendons...

Ce dix-neuvième numéro de SOLDIS INFOS est entièrement consacré au souvenir des militaires français dont nous avons la certitude que, au hasard des combats de la guerre d'Algérie, ils sont tombés vivants aux mains de leurs adversaires.

Ceux-ci se sont empressés (et on les comprend), de se vanter de ces captures, par tous les moyens possibles : lettres écrites à leurs parents par les prisonniers eux-mêmes, articles publiés dans la presse FLN ou étrangère, lettres écrites aux parents par les chefs FLN.

Mais rares furent les communications à la Croix Rouge internationale, comme aurait pu le laisser supposer le souhait du FLN d'apparaître, au regard des conventions internationales, comme une armée régulière en conflit avec une autre puissance.

Les visites des inspecteurs de la Croix-Rouge ne furent pas autorisées non plus (en dehors de très rares exceptions), même lorsqu'il s'agissait de captifs détenus dans des camps hors de l'Algérie (Maroc, Tunisie). Ceux qui purent survivre le firent dans des conditions de détention qui, longtemps après la guerre, furent reconnues comme ayant été aussi dures et inhumaines que les pires camps de représailles allemands de la Seconde Guerre Mondiale ou d'Indochine, les « camps durs ». (lire page 11)

Pire encore, certains de ces captifs furent traités comme des otages, au sens ancien du terme, c'est-à-dire comme une monnaie d'échange ou comme une arme de représailles, dont la vie était alors suspendue au bon vouloir de leurs geôliers ou à des événements étrangers aux individus concernés.

Au moment où la France, par la voix de ses plus hautes autorités, s'incline devant la mémoire de certains membres du FLN contre lesquels elle avait envoyé ses propres soldats combattre, SOLDIS a ainsi voulu rappeler la mémoire de ceux qui ont été si longtemps oubliés et dont les corps n'ont toujours pas été rendus à leurs familles.

Et si des représentants du gouvernement algérien souhaitent, à leur tour, effacer les erreurs de cette guerre tragique, ils seront bien volontiers accueillis à Port-Vendres, au pied du monument élevé à la mémoire de ces militaires français dont les corps et l'histoire de leurs derniers jours sont enfouis quelque part, dans la terre d'Algérie et la poussière des archives de son armée.

Depuis plus de 60 ans, nous attendons....

Général (2S) Henry-Jean FOURNIER
Président de SOLDIS

HOMMAGE à Jean-François PICHERAL



Notre ami **Jean-François PICHERAL**, membre du Conseil d'administration de SOLDIS, est décédé le 12 octobre à Aix-en-Provence, à l'âge de 90 ans.

Né le 26 février 1934 à Nîmes, il avait exercé la profession de médecin radiologue, puis avait été élu maire d'Aix-en-Provence de 1989 à 2001 et sénateur (PS) des Bouches-du-Rhône en 1998.

Il était également administrateur de la Fédération André MAGINOT et c'est à ce titre qu'il avait été désigné pour entrer au Conseil d'administration de SOLDIS lors de la création de notre association, en 2014.

Ayant servi comme médecin au 2^{ème} R.E.I. durant la guerre d'Algérie, il était resté très fidèle à la cause des Anciens Combattants d'Algérie et en particulier à la Légion Etrangère. A ce titre, il a été l'un des principaux promoteurs de la Loi n° 99-1141 du 29 décembre 1999 modifiant les conditions d'acquisition de la nationalité française par les militaires étrangers servant dans l'armée française, dite loi « Français par le sang versé », adoptée en 2000, qui permet aux Légionnaires blessés en service d'obtenir, sur leur demande, la nationalité française.



Avec SOLDIS, il s'était immédiatement investi dans notre action et, lors des débuts de notre association, il m'avait personnellement procuré de judicieux conseils pour faire avancer le dossier des militaires français portés disparus en Algérie.

Malheureusement, le décès de son épouse, survenu il y a quelques années, l'avait anéanti et il s'était peu à peu retiré de toute activité. Je lui avais néanmoins demandé de rester au sein de notre C.A. pour continuer à y représenter la FNAM et je vous avais régulièrement demandé de le réélire, par fidélité et par amitié.

Nous sommes maintenant privés de sa très grande sagesse et de son sourire malicieux. En votre nom, j'ai adressé à sa fille les condoléances de SOLDIS, mais nous n'avons pas pu être représentés à ses obsèques, car nous n'avons appris son décès qu'au lendemain de celles-ci.

Nous conserverons le sénateur PICHERAL dans notre souvenir et nous avons la satisfaction de savoir qu'il a eu connaissance, au cours des derniers mois de son existence, du résultat de nos travaux auxquels il ne pouvait malheureusement plus participer.

Qu'il repose en paix, au milieu de ses frères d'arme d'Algérie, qu'il a désormais rejoints.

Général (2S) Henry-Jean FOURNIER
Président de SOLDIS ALGERIE

HONNEUR ET FIDELITE

Evoquant son expérience au sein de la Légion en Algérie, Jean-François PICHERAL disait:

« J'ai eu le privilège de partager avec ces hommes des moments d'exception. Leur courage et les épreuves que je leur ai vu endurer, parfois jusqu'au sacrifice suprême, sont des moments de grande qualité dont on se souvient toute une vie et nous imposent le plus grand respect. »

QUELQUES DATES

1998 : sénateur des Bouches-du-Rhône

1989—2001 : Maire d'Aix-en-Provence. Il lance plusieurs projets urbains dont les plus emblématiques sont la requalification du cours Mirabeau, l'axe le plus prestigieux de la ville et l'implantation d'une gare TGV à proximité d'Aix. Il contribue également de manière décisive à la création de la communauté d'agglomération du pays d'Aix, forte de 33 communes, dont il sera le premier président.

Il apporte également un soutien inconditionnel au Centre de Documentation de l'Histoire de l'Algérie, implanté à Aix, dont il était président d'honneur.

Il a siégé de 2014 à 2022 au CA de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie (FM-GACMT), à laquelle il apportait le soutien de sa personnalité, de son expérience et de sa droiture.

JF. PICHERAL était également membre d'honneur et membre du Conseil des Sages de l'Amicale des AC de la Légion Etrangère.

On retiendra également que, outre ses actions bénévoles visibles, il a fait de l'écoute téléphonique pour les gens en détresse pendant plusieurs années.

BIENVENUE

A UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le décès de M. JF. PICHERAL a entraîné son remplacement au sein du Conseil d'Administration de SOLDIS.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de SOLDIS qui s'est tenue à Paris le 13 novembre 2024, le Conseil a coopté M. Roger LECOT, dont la désignation a été validée au cours de l'Assemblée générale, le même jour.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOLDIS (à/c 01/11/2024)

Président : Général [2S] HJ. FOURNIER
V-président : Général [2S] Pascal VINCHON
Trésorier: M. Bernard LABORIE
Secrétaire : Mme Nicole JARRY

Membres

M. Oswald CALEGARI, AC AFN (v-Pdt UNC)
M. Hubert CHAZEAU, AC AFN (Pdt FNACPG-CATM)
M. Roger LECOT, AC AFN (Trésorier ACUF)

Roger LECOT Suite au décès de M. Jean-François PICHERAL, un Ancien Combattant d'AFN prend la relève



Roger Lecot est né le 1^{er} octobre 1939 à Sens, dans l'Yonne. Après son certificat d'études primaires, il intègre le monde du travail à 14 ans et choisit le bâtiment.

Appelé pour le service militaire, il est affecté, le 1^{er} novembre 1959, au 32^{ème} bataillon du Génie à Rastatt, en RFA. Il est admis à suivre le peloton des élèves gradés et se porte volontaire pour l'Algérie.

Le 15 mai 1960, il rejoint donc le 72^{ème} bataillon de combat du Génie en Grande Kabylie.

Il est immédiatement désigné pour servir au commando de chasse n° 6, puis au 1^{er} Régiment d'Infanterie à Trézel, sur les hauts plateaux, où il aura l'occasion de se distinguer lors d'affrontements meurtriers face aux rebelles. Il en sera récompensé par la croix de la Valeur Militaire,

Le 12 mars 1962, il est démobilisé et rendu à la vie civile, après 28 mois de services militaires.

Il entame alors une carrière professionnelle, d'abord dans le bâtiment, puis dans le secteur social et, en parallèle, il poursuit une carrière dans la Réserve militaire, qu'il achève en 2001 avec le grade de major. Il devient alors, après de nombreuses responsabilités au niveau national auprès de différentes instances, membre du Conseil supérieur de la Réserve militaire, de 2001 à 2013.

Le major LECOT est également très actif au sein de nombreuses associations patriotiques : FNASOR, Souvenir Français, Association des A.C. du ministère de la Défense, Association des A.C. de l'Union Française (ACUF), Union nationale des Associations de réservistes.

Il a également été, jusqu'en 2020, vice-président de la Fédération nationale André Maginot.

Ce très riche parcours a valu à Roger LECOT d'être officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite, croix de la Valeur militaire, croix du Combattant volontaire, médaille des Services militaires volontaires (échelon Or).

Le Conseil d'Administration se réjouit de pouvoir bénéficier de sa longue expérience associative et lui renouvelle ses très sincères félicitations.

LETTRE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A la suite du communiqué publié le 1er novembre 2024 par la Présidence de la République reconnaissant la responsabilité de la France dans la mort du responsable FLN Larbi BEN M'HIDI, SOLDIS a adressé une lettre au Président de la République pour réclamer la réciprocité de la part de l'Algérie, à propos d'un cas très précis de disparition: celui des trois militaires français prisonniers, fusillés au mois d'avril 1958.

A ce jour, SOLDIS n'a pas reçu de réponse...



Le 4 novembre 2024

Monsieur le Président de la République

A l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la Toussaint Rouge, vous venez de faire publier un communiqué reconnaissant officiellement les circonstances dans lesquelles l'un des responsables de l'insurrection du 1^{er} novembre 1954 en Algérie, M. Larbi BEN M'HIDI, avait trouvé la mort à l'issue de son arrestation par les forces de l'ordre au cours de la bataille d'Alger.

Les membres de l'Association SOLDIS ALGERIE, que je représente, n'ont ni la qualité ni les connaissances nécessaires pour apprécier les faits relatés ou l'opportunité politique de ce communiqué. Ils espèrent, comme vous, que votre recherche de réconciliation des mémoires entrainera la réciprocité de la part de votre homologue algérien.

Il relève en effet de la mission que nous nous sommes donnés, de plaider en faveur d'une reconnaissance algérienne à l'égard des 652 militaires français portés disparus en Algérie, dans des circonstances restées en grande majorité inexplicables, et dont les corps n'ont pas été retrouvés.

Nous attendons, par exemple, **le retour des corps du sergent Robert RICHOMME et des soldats René DECOURTEIX et Jacques FEUILLEBOIS**, capturés le 1^{er} novembre 1956, au cours d'une patrouille à proximité de la frontière tunisienne (Roum El Souk) et emmenés dans un camp militaire à Souk El Arba en Tunisie.

Tous trois appelés du contingent, ils avaient été envoyés en Algérie par le gouvernement français pour y participer aux opérations de maintien de l'ordre. Après 18 mois de captivité, d'ailleurs mise en scène à l'occasion d'un reportage diffusé dans la presse américaine, le service de presse du FLN avait publié, le 9 mai 1958, un communiqué annonçant que ces trois soldats français venaient d'être fusillés, contrairement à toutes les lois de la guerre, à la suite d'une condamnation par « un tribunal spécial ».

Compte tenu du caractère très officiel volontairement donné par le FLN à ces assassinats, il est vraisemblable que les archives de ces condamnations et de ces exécutions ont été établies et conservées, en indiquant notamment le lieu d'inhumation de ces malheureux soldats français (sans doute près de la maison forestière d'Ain Soltane, à proximité de la frontière avec l'Algérie).

Nous espérons donc que, suivant votre appel et votre exemple, le président algérien aura à cœur d'atténuer la souffrance des familles de ces victimes de la guerre d'Algérie, en permettant le rapatriement des corps de ces trois soldats dans leur pays, qui lui-même les a si longtemps oubliés. Ce geste apporterait, en cette période d'hommage aux défunts et de mémoire des Morts pour la France, un incontestable réconfort aux familles des autres disparus.

En me tenant à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous souhaiteriez avoir sur ce sujet, ainsi que sur les 649 autres cas de militaires français portés disparus, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération

Général (2S) Henry-Jean FOURNIER
Président de SOLDIS ALGERIE

In Memoriam

René DECOURTEIX, Jacques FEUILLEBOIS, Robert RICHOMME,



Ces trois militaires français, capturés au combat le 1er novembre 1956, par un élément de l'ALN à la frontière tunisienne et gardés en captivité en Tunisie, ont été « fusillés » le 30 avril 1958 par leurs gardiens, événement qui a provoqué, dans toute l'Algérie, les manifestations du 13 mai 1958.

Outre son impact sur la situation politique en France à travers les événements du 13 mai 1958, le cas de ces trois soldats français illustre les ambiguïtés de cette guerre au cours de laquelle les prisonniers français ont plus souvent été traités en otages qu'en prisonniers de guerre.

Le cas le plus extrême de cette gestion des prisonniers-otages est celui de ces trois militaires français dont l'ALN annonce, le 9 mai 1958, l'exécution, par un communiqué repris le lendemain par Le Figaro :

« Le Commandement Militaire de l'Armée de Libération Nationale communique que, le 25 avril 1958, le tribunal spécial de l'Armée de Libération Nationale siégeant sur le territoire national, a condamné à mort pour tortures, viol et assassinat contre la population civile de la mechta Ramel Souk, région de La Calle, trois militaires français. La sentence a été exécutée le 30 avril 1958, à l'aube. »

Le sergent Robert RICHOMME, le soldat René DECOURTEIX et le cavalier Jacques FEUILLEBOIS viennent de servir de prétexte à la propagande du FLN au moment où celui-ci, qui a perdu, en 1957, la bataille d'Alger et qui vient de connaître une véritable déroute lors de la bataille des frontières en avril 1958, lance une offensive diplomatique sur la scène internationale pour obtenir sa reconnaissance.

Capturés 18 mois plus tôt lors de la destruction d'une patrouille à proximité de la frontière tunisienne, ils ont été emmenés en Tunisie et incarcérés dans une prison mise à la disposition de l'ALN par l'armée tunisienne. Après avoir donné des preuves de leur vie par un courrier adressé à leur famille, ils ont également été l'objet d'un reportage diffusé auprès de la presse américaine (voir photo ci-contre) pour apporter la preuve de la capacité de l'ALN à capturer et détenir des soldats de la puissance coloniale.

Malgré cette publicité, la Croix Rouge Internationale n'a cependant jamais pu avoir accès à eux pour s'assurer de leurs conditions de détention.

Et après une année de silence, la sentence est tombée, provoquant, indirectement d'ailleurs, le 13 mai 1958, à Alger, la chute de la IV^{ème} République et l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle.





In Memoriam Michel CASTERA Clotaire LE GAL



Comme leurs deux camarades précédents, ces deux soldats ont été fusillés après avoir été capturés au combat.

Le 5 mai 1960, les soldats Michel CASTERA et Clotaire LE GAL, appartenant au 8ème régiment de spahis, participent à une opération de maintien de l'ordre dans la région de SOUK-ARHAS, à proximité du barrage entre l'Algérie et la Tunisie.

Chargés d'une mission de surveillance, ils sont désignés pour se porter à la rencontre d'une colonne armée qui progresse à découvert. Croyant avoir affaire à un élément ami, ils s'avancent vers eux pour prendre contact. Il s'agissait en fait d'une unité de l'ALN qui captura immédiatement les deux hommes et les entraîna avec elle vers la frontière tunisienne, après un bref combat contre le reste du détachement de spahis, au cours duquel un troisième homme fut capturé, le spahi Mohamed MERRAKCHI, dont on n'entendra plus parler.

Le gouvernement français saisit aussitôt la Croix-Rouge Internationale en lui demandant d'intervenir, sans succès. Au mois d'août suivant, l'interrogatoire d'un rebelle rallié aux forces françaises permit de confirmer la présence des deux militaires français, aperçus fin juillet dans un PC de l'ALN, proche de GHARDIMAOU. Ils étaient donc vivants et prisonniers.

Mais le 9 août 1960, le G.P.R.A. diffusa un communiqué déclarant que plusieurs soldats français avaient été déferés devant des tribunaux militaires de l'ALN qui avaient reconnu les soldats CASTERA et LE GAL coupables de « crimes et exactions sur la population algérienne » et, en conséquence, avaient été condamnés à mort.

Le 11 août, le G.P.R.A. annonçait que les deux condamnés avaient été passés par les armes le 9 août à l'aube.

Les réactions à cette annonce suscitèrent une vive émotion en Algérie et en particulier dans les troupes françaises, mais, contrairement à ce qui s'était passé en mai 1958, elles restèrent mesurées.

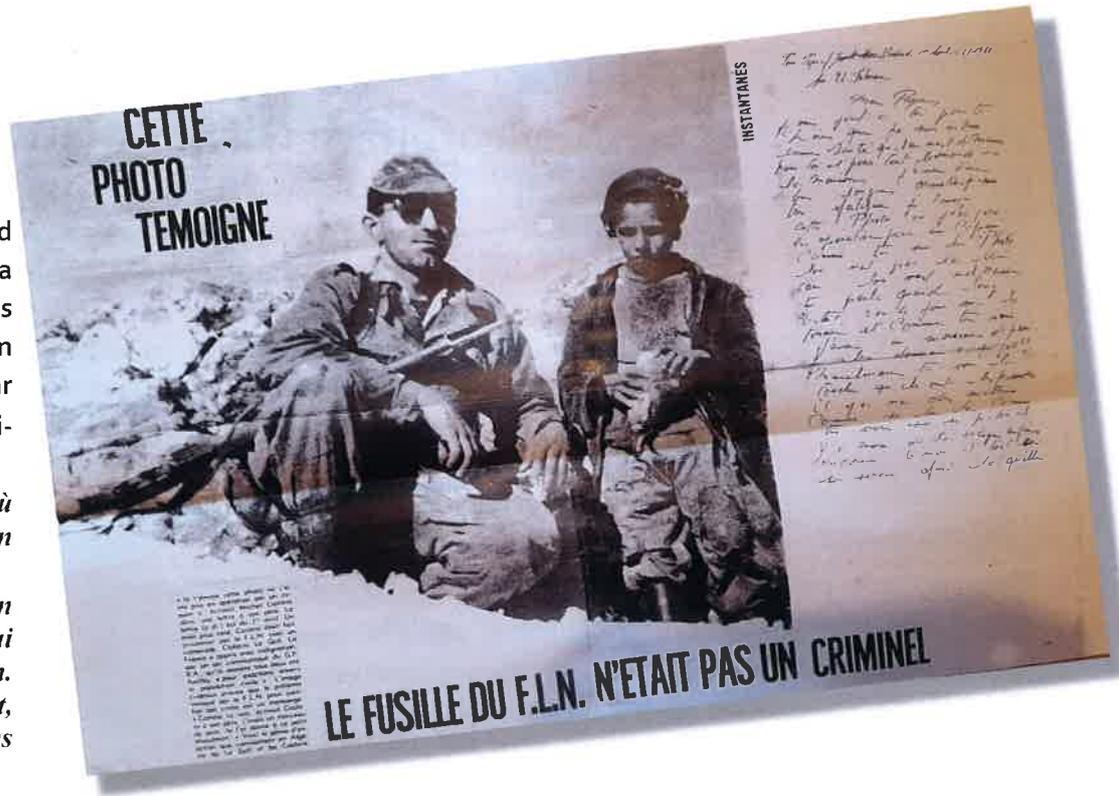
Les autorités préférèrent insister sur le caractère contradictoire de cette exécution car elle constituait une négation flagrante des affirmations du FLN prétendant se référer au droit, notamment par sa demande d'adhésion à la Convention de Genève.



Plus tard, un grand hebdomadaire publia cette photo adressée dans une lettre à son père, un mois avant sa capture, par Michel CASTERA qui disait notamment:

« Je t'envoie cette photo où j'ai été pris en opération par un copain.../...

Comme tu vois, j'avais un morceau de pain, je l'ai donné à ce petit musulman. Tu vois la touche qu'ils ont, les pauvres. Il y en a des milliers comme celui-là... »



A Gomberts, dans l'Eure, d'où était originaire Clotaire LE GAL, on pleura longtemps cette mort survenue quatre mois à peine avant la fin du service militaire de ce jeune père de famille, qui ne connaîtrait jamais son fils, âgé de quelques semaines à sa mort.

Un jeune appelé comme tant d'autres, chaudronnier-tôlier dans le civil, qui s'était pleinement investi durant son service militaire, et était décrit par ses chefs et ses camarades comme étant d'un caractère gai et expansif, très lié à ses camarades, excellent joueur de foot-ball. Jugé très mûr malgré ses 23 ans, il s'était révélé un combattant de valeur, infatigable, exploitant au mieux ses aptitudes sportives et son énergie.

Il laissait une jeune veuve et un orphelin, désormais à la charge de ses parents.

Gomberts, à Nogent-le-Sec, près de Conches (Eure). Le jeune épouse, avec son bébé de trois semaines. Pascal, qui ne connaîtra jamais son papa, est à La Neuve-Lyre.

Chacun comprendra l'immense chagrin de la jeune veuve et des parents, qui furent déjà durement touchés par le décès en novembre 1961, leur fille ayant été tuée par une automobile sur la route de Breteuil.

Clotaire Le Gal était parti en Algérie en juillet 1958. Il travaillait auparavant à Verneuil-sur-Avre à l'Entreprise Lorin comme chaudronnier-tôlier. Travailleur, il était très estimé de son patron. C'est au cours d'un déplacement sur un chantier, au silo de La Neuve-Lyre, qu'il avait fait connaissance d'une jeune fille, avec laquelle il se maria par la suite au cours d'une permission.

C'est le 5 mai dernier, au cours d'une opération à Ouled-Driss, au nord-est de Souk-Ahras, entre le barrage et la frontière tunisienne, qu'il fut porté disparu.

Le groupe auquel il appartenait avait vu venir, dans le brouillard, vers la fin du jour, un fort élément rebelle qu'il avait cru être des amis. Le Gal et un camarade métropolitain, probablement Castera, furent envoyés pour prendre liaison. Ce n'est qu'en arrivant à quelques pas de l'adversaire qu'ils reconnurent leur méprise. Ils furent désarmés et fait prisonniers. Les rebelles, surpris eux-mêmes, comprirent assez rapidement la situation. Ils assaillirent le petit groupe nettement inférieur en nombre. Au cours de l'acrochage il y eut des morts, un blessé et un spahis musulman fut également fait prisonnier. Selon plusieurs renseignements qui concordent, les trois disparus avaient été emmenés en captivité en Tunisie.



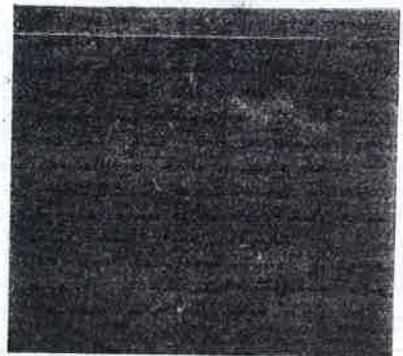
Les parents de Clotaire et leur petit-fils, orphelin de leur fille.

Ces renseignements avait pu être donnés en son temps par la Croix-Rouge. Depuis lors c'était le silence, jusqu'au 9 août, à 20 h. 46, où une dépêche venant de Tunis faisant état que des instructions avaient été ouvertes par les autorités de la République algérienne à l'encontre « de ressortissants français membres du corps expéditionnaire colonialiste français en Algérie, auteurs de crimes et exactions sur les populations civiles algériennes. »

Le 10 août, à 15 h. 45, une autre dépêche annonçait que deux soldats français reconnus coupables de crimes et exactions sur les populations civiles algériennes avaient été condamnés à la peine de mort par un tribunal militaire algérien. Une autre dépêche, au cours de l'après-midi, donnait les noms des militaires et enfin, le 12, à 18 h. 37, la dernière dépêche annonçait que les soldats Le Gal et Castera avaient été passés par les armes.

Or, dès le 11 août, dans la soirée, deux rebelles ralliés se présentèrent à un poste militaire du barrage, entre Lamy et Munier. Ces deux hommes : Boudibi et Lakkari, ont déclaré qu'arrivés à un camp disciplinaire, situé à une quinzaine de kilomètres de Char-aimou, dans la région de « Bec-de-Canard », en territoire tunisien, le 9 août, dans la journée, ils y entendirent tout le monde parler des soldats Le Gal et Castera qui y avaient été exécutés le 9 au matin. C'est dans ce camp qu'ils auraient été détenus depuis le début de leur captivité.

Sa dernière lettre



Un fragment de la dernière lettre que l'infortuné soldat envoya à ses parents.

On peut y lire :

« Toujours assez bonnes, mais vivement 151 jours. Je crois qu'elles seront encore bien meilleures, car ce sera la quille, que j'attends depuis si longtemps. Enfin il ne faut pas trop se décourager car depuis hier je suis dans mon 23^e mois d'armée. Encore 4 mois et on en parle plus... et il sera bien temps.

« A part ça, pour vous, j'espère que la santé est toujours bonne... »

Hélas, pauvre garçon, il était loin de soupçonner son tragique destin.



In Memoriam

Lieutenant Olivier DUBOS

Officier de réserve rappelé au début de la guerre d'Algérie, le lieutenant Olivier DUBOS fut l'un des premiers « fusillés » par le FLN alors qu'il était détenu en captivité dans le massif de l'Akfadou.

Le Lieutenant Olivier DUBOS était un vétéran de la II^{ème} guerre mondiale, au cours de laquelle il s'était engagé après s'être évadé de France, en 1943, en passant par l'Espagne. Démobilisé à la fin de la guerre, il avait été rappelé au début de la guerre d'Algérie et, durant cette période, il avait été l'un de ceux qui avaient découvert le massacre, par le FLN, des habitants de Melouza, en mai 1957.

Bien que marié, père de trois enfants et travaillant dans une banque, il avait alors demandé à rester dans l'armée. Il avait été affecté au 8^{ème} régiment de Spahis.

LA CAPTURE

Le 4 février 1958, alors qu'il occupait, avec son peloton, le poste de LAHOURANE, il fut trahi par son sous-officier adjoint, le sergent-chef Mohamed ZERNOUH (qui sera surnommé par la suite, au maquis « El Hourani » en référence à cette action), qui ouvrit les portes à un commando rebelle spécialement préparé pour ce coup de main.

Surpris au cours de leur dîner, les spahis subissent des pertes (2 tués et 7 blessés). Quatorze autres militaires, dont le Lt DUBOS, chef de peloton, se retranchent dans l'un des bâtiments et résistent à leurs agresseurs. Mais très vite, l'officier se rend compte que la partie est perdue et, pour économiser la vie de ses hommes, il accepte de se rendre. Ils sont alors tous capturés et emmenés en captivité.

LA CAPTIVITE

Personne ne sait où ils sont détenus, mais des nouvelles parviennent rapidement.

Le 12 février 1958, le Lt DUBOS adresse à son chef de corps une lettre citant les militaires capturés avec lui et décrivant les conditions de leur captivité.

Fin février, puis en mars 1958, les familles de plusieurs spahis capturés reçoivent des lettres de chantage et de menaces, signées par le chef rebelle AMIROUCHE, Cdt la Wilaya 3, ainsi que des lettres émanant des captifs.

Le 28 mars 1958, le nom du lieutenant DUBOS figure sur une liste de 10 soldats faits prisonniers par le FLN remise au délégué spécial du Comité de la Croix Rouge Internationale en Tunisie.

Le 22 juin 1958, une déclaration dactylographiée, cosignée par le Lt DUBOS, et les maréchaux-des-logis RIOUAT et BONNARGENT, est découverte aux environs du poste de LAHOURANE.

Tout laisse donc supposer que leur captivité se déroule normalement. Ce n'est que bien plus tard, lors de la libération de quelques survivants, que l'on découvrira, grâce à leurs témoignages et notamment celui de l'instituteur René ROUBY⁽¹⁾, les conditions particulièrement pénibles dans lesquels ces hommes ont dû vivre pendant plusieurs mois.

LA LOI DU TALION

Le 11 juillet 1958, un chauffeur de taxi signale la présence d'un corps au carrefour de TAKHLICHT-TIMIRI, dans la vallée de la Soummam, à 6 kms au NO de El Kseur.

Aussitôt, une patrouille est envoyée dans ce secteur et découvre, effectivement, le corps d'un homme, revêtu d'une capote militaire sur laquelle est agrafée une enveloppe contenant un tract intitulé « La loi du talion » disant que cet officier a été exécuté en représailles de la mort de Lhocine SALHI, dit « Si Hocine », le 7 mai 1958.

⁽¹⁾ René ROUBY—Otage d'Amirouche Ed. Lavauzelle 2008

Au verso du tract figure la condamnation à mort de l'officier et l'ordre d'exécution, signé du colonel AMIROUCHE, ainsi rédigé :

« Le Tribunal Militaire de la Wilaya III réuni ce jour en séance extraordinaire, après avoir pris connaissance de l'assassinat perpétré par l'Armée française sur le Lieutenant SALHI Hocine, officier de l'Armée de Libération Nationale, fait prisonnier le 22 janvier 1958 dans la région de Bordj-Menaiel, décide, à l'unanimité, d'user de représailles et condamne à la peine de mort le Lieutenant DUBOS Olivier-Louis, fait prisonnier à Lahourane (M'Sila), le 4 février 1958. »



L'officier, reconnu par des cadres de son régiment, a été abattu d'une rafale de mitraillette. Il a en outre le crâne fracassé vraisemblablement à coups de pierre et il porte aux jambes et aux bras les stigmates des blessures provoquées par le fait qu'il est resté plusieurs semaines enchaîné. Il a d'ailleurs une main enchaînée.

UNE ACTION DE REPRESAILLES

Hocine SALHI, qui avait le grade de lieutenant dans l'ALN (responsable de la Zone I de la Wilaya 3), avait été arrêté en janvier 1958, et avait été tué le 5 mai 1958, alors que, étant prisonnier, il participait à une opération d'action psychologique (que l'on a appelé la « bleuite ») ; le convoi dans lequel il circulait avait été pris dans une embuscade. Ayant profité de l'occasion, SALHI avait tenté de s'enfuir et avait été abattu.

Afin de ne pas inquiéter les familles des autres prisonniers français et de ne pas céder à ce chantage aux représailles, le commandement décida un « black-out » complet sur le dossier DUBOS.

Le 24 juillet 1958, le Lt DUBOS est donc inhumé dans l'intimité, à Bougie, en présence de sa famille et la presse ne diffuse aucune information.

Dépité par l'absence de répercussion de son action, AMIROUCHE envoie alors, fin juillet, une lettre à la famille du lieutenant, leur donnant les raisons de son exécution. Cette lettre est alors transmise au ministère des Affaires Etrangères, qui saisit la Croix Rouge Internationale.

Fin août 1958, la presse s'empare de l'affaire, dénonçant cette utilisation d'un prisonnier militaire comme otage.

Le Lieutenant Olivier DUBOS reçoit, à titre posthume, la croix de chevalier de la Légion d'Honneur et la Croix de la valeur militaire avec palme accompagnée de la citation suivante:

« Officier de réserve, animé d'un sens profond du patriotisme, volontaire pour servir en Algérie, s'y est maintes fois fait remarquer par son courage depuis son arrivée en février 1957, notamment le 28 mai 1957 lors du massacre de MELOUZA où, à la tête de son escadron, il est parvenu, grâce à ses qualités de chef jointes à une clairvoyance et une bonté naturelles, à créer un climat de confiance parmi les populations. Victime d'une odieuse trahison, a été capturé par les rebelles le 4 février 1958 au poste de LAOURANE (département de Sétif). A été retrouvé lâchement assassiné le 11 juillet 1958 dans la région d'EL-KSEUR (département de Bougie). »





In Memoriam René JABOULAY Jean PEREZ



René JABOULAY et Jean PEREZ font également partie des militaires français qui, après avoir été capturés par des éléments de l'ALN, ont été « fusillés ».

Les soldats René JABOULAY et Jean PEREZ, du 28^{ème} régiment de dragons, ont été capturés, avec leur camarade Alexis HERCELIN, le 14 avril 1958, alors qu'ils participaient à une opération de reconnaissance de terrain.

Surpris par une attaque soudaine de l'ennemi ayant contraint leur détachement à se replier, les trois dragons se retrouvèrent isolés sur le terrain et furent rapidement capturés. On ne sait ce qu'il advint d'Alexis HERCELIN, disparu sans laisser de traces et vraisemblablement tué au moment de sa capture. Mais on ne retrouva pas son corps.

Le lendemain, une lettre des deux autres dragons parvient à leur commandant d'escadron. Quelques jours plus tard, c'est au tour de leurs parents de recevoir chacun une lettre de leur fils, annonçant qu'ils sont prisonniers mais en bonne santé.

Selon les renseignements recueillis a posteriori, ils ont alors entamé un déplacement destiné à les acheminer au Maroc, en passant d'une bande rebelle à l'autre.

Au mois d'août 1958, à la suite de la saisie de documents sur un rebelle prisonnier, le commandement français apprend que, à la suite d'ordres contradictoires entre deux chefs rebelles, les deux militaires ont vraisemblablement été « passés par les armes », le 5 mai, sur l'ordre du Conseil de la Wilaya 4.

Mais le renseignement est incertain et l'identité des deux victimes également (René JABOULAY, par exemple, y est nommé comme étant René Coulay). Devant cette incertitude, le commandement estime ne pas devoir informer les familles éventuellement concernées.

Ce n'est donc qu'après la fin de la guerre, en mars 1963, que le ministère des armées déclenche la procédure de déclaration juridique de décès, sur la base des renseignements de l'année 1958.

Conscient d'avoir commis un crime, le colonel M'HAMED, responsable de l'ordre, avait pris la précaution d'indiquer à son subordonné qui s'était chargé de l'exécution : « *Marquez emplacement enterrement des 2 prisonniers. En cas éventuel contrôle interdire, considérant les prisonniers comme criminels de guerre. Ont volé, violé et tué à Médéa.* »

Mais aucun renseignement ne permit de localiser le lieu où ces deux malheureux avaient été inhumés. Le seul espoir de retrouver un jour leur corps réside aujourd'hui dans l'ouverture des archives de l'armée algérienne, afin de pouvoir y consulter le journal de marche de l'unité rebelle ayant exécuté les deux dragons et, selon les ordres reçus, enregistré les coordonnées de leurs tombes.

LA RECHERCHE DES CORPS

Au terme des recherches entreprises par SOLDIS, il paraît envisageable qu'il soit possible, un jour, d'identifier et de localiser les dépouilles de ceux qui, après avoir été capturés vivants par leur adversaire, ont été emmenés en captivité au Maroc, en Tunisie, voire en Algérie même.

La preuve de leur vie a en effet été donnée soit par des lettres des intéressés eux-mêmes, soit par des listes de la Croix-Rouge Internationale, soit par des courriers émanant de l'Armée de Libération Nationale (ALN), adressés aux parents des captifs.

Mais ces hommes n'ont jamais été libérés et aucune nouvelle n'a pu être recueillie, ni sur leur sort, ni sur le lieu où ils auraient pu être inhumés à la suite de leur décès, quelle qu'en soit la cause.

Pour ceux qui ont été détenus au Maroc ou en Tunisie, on peut cependant estimer que, à la suite de leur mort, ils aient été inhumés dans ou à proximité des camps où ils étaient détenus et que ces actes ont fait l'objet de comptes rendus écrits.

De même, pour ceux qui ont été officiellement « fusillés », avec ou sans condamnation, on peut présumer de l'existence de procès-verbaux relatant les faits.

Certains documents, trouvés au cours de la guerre elle-même, font d'ailleurs état de tel ou tel militaire prisonnier.

Seule une action menée auprès des responsables algériens pour obtenir l'ouverture des archives algériennes relatives à ces différents cas permettra de résoudre certains de ces cas.

Une seconde piste consisterait à tenter de retrouver les dépouilles des militaires français inhumés ici ou là, dans des cimetières algériens, sous la rubrique « Inconnu », à la suite de décès survenus dans des circonstances n'ayant pas permis d'identifier les corps (incendies par exemple).

Ces démarches permettraient à quelques familles de faire enfin leur deuil du drame épouvantable que constitue la disparition d'un être cher, ressentie encore plus vivement lorsque celui-ci est au service de l'Etat entre les mains duquel il a remis sa vie.

Elles témoigneraient également de l'intérêt des responsables politiques français pour ce dossier douloureux et seraient ressenties comme un geste de compassion et d'apaisement pour les combattants d'AFN et leurs familles.

Toutefois, dans le cas où le gouvernement algérien donnerait suite à de telles investigations, celles-ci ne pourraient aboutir, en cas de découverte de corps, que dans la mesure où leur identification serait possible.

Dans ces conditions, l'existence d'une banque de prélèvements génétiques recueillis auprès de parents de disparus (frères, sœurs, enfants, neveux) serait précieuse.

Le problème alors posé consiste à déterminer comment l'encadrement juridique actuel pour l'utilisation de l'ADN à des fins d'identification peut permettre d'effectuer des prélèvements sur des membres volontaires parmi ces familles, afin de les conserver en vue d'une éventuelle utilisation lorsqu'il sera possible de rechercher et de découvrir des corps.

C'est, actuellement, l'orientation donnée aux travaux complémentaires menés par SOLDIS, avec l'aide de diverses directions ministérielles et de partenaires associatifs.

Mais il y a maintenant URGENCE...

VOLONTARIAT

Afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour la constitution d'une réserve de prélèvements d'ADN, SOLDIS invite les membres des familles de disparu à manifester leur intérêt pour cette démarche. Un dossier d'information leur sera alors adressé.

CONTACT : soldis.algerie@orange.fr

A PROPOS DES CAMPS DURS

C'est grâce à l'action de la Commission nationale de l'UNC chargée du dossier des anciens prisonniers de la guerre d'Algérie que ceux-ci virent reconnaître, en 2000, leur situation particulière, ce qui leur permit de bénéficier de l'extension à leur cas des dispositions prévues par le décret n° 73-74 du 18 janvier 1973 pour les prisonniers des « camps durs » de la Seconde Guerre Mondiale ou d'Indochine. Cette disposition permet à tous ceux qui étaient encore en vie et qui souffraient des séquelles de leur captivité, de bénéficier de pensions militaires d'invalidité à la hauteur de leur préjudice. La commission était présidée par MM. Guy HUEL et Oswald CALEGARI.

OÙ CES SOLDATS FRANÇAIS ONT-ILS ÉTÉ ENTERRÉS ?

Capturés vivants et ayant donné une preuve de vie après leur capture,
que sont devenus ces soldats français ? Comment sont-ils morts ? Où sont-ils enterrés ?

NB—Cette liste n'est pas exhaustive

NOM prénom	Grade et unité	Date de capture	Preuve de vie
LOUIS Bernard	Lieutenant Cie méhariste	15.11.1955	Lettre à sa famille Lettre de l'ALN à sa famille
LAPEYRONNIE Jacques	Caporal 7° RTM	18.02.1956	Journal FLN adressé à la famille avec photos des deux soldats
ROBERT Louis	2ème cl 7° RTM		
AUROSSEAU Louis	2° cl 9° RIC	18.05.1956	Lettre du FLN à la famille Tract du FLN menaçant d'exécuter le prisonnier
SERREAU Raymond	2ème cl 9° RIC		Tract du FLN menaçant d'exécuter le prisonnier
LARRIERE Guy	Sergent SAS CHELALLA	28.06.1956	Lettre à son chef de corps
VASILIC Pierre	2ème cl 1° GCNA	05.08.1956	Lettre à ses parents Lettre à un camarade 26.12.1956 : réception par M. MENDES-FRANCE d'un courrier posté à Genève et contenant un mémorandum de l'ALN concernant les soldats VANNIERE et VASILIC et deux lettres de ceux-ci pour leurs familles 04.01.1957, publication dans le quotidien « ESPANA » de Tanger, d'une déclaration des deux prisonniers (avec photo) à un journaliste espagnol
VANNIERE Marcel	2ème cl 1° GCNA		
BOSSERAY Michel BOUVRY Albert BRISSEAU Claude CALVEZ Jean-Claude CHEVAILLIER Michel CLABAUX Michel CUISINIER Henri DAVID Georges DELEMME Bernard DEUTZER Georges GALLY Guy GABORIT Michel GUIMIOT Pierre LACOUR Guy MARCHAL Gaston MERLIN Eugène PERCHE Joseph POMMADE Michel RIOU Patrick VIGNON Jean	Sergent 1° GCNA 2° cl 1° GCNA Sergent 1° GCNA 2° cl 1° GCNA Caporal 1° GCNA 2° cl 1° GCNA 1° cl 1° GCNA Cal-chef 1° GCNA Cal 1° GCNA	31.10.1956 (ABDELLYS)	Lettres adressées par chaque militaire à ses parents Lettre aux parents de la sous-direction des Centres d'hébergement et prisonniers de guerre de l'A.L.N. Communiqué du journal « Résistance algérienne » Communiqué de Radio-Tunis Etat nominatif avec renseignements de filiation de chacun des prisonniers établi par un chef ALN et remis en 2007 à un ancien combattant français effectuant des recherches.
DECOURTEIX René	2ème cl 23° RI	01.11.1956	Photos des prisonniers remises à la presse américaine par le FLN
FEUILLEBOIS Jacques	2ème cl 18° RD		Lettre de FEUILLEBOIS à sa famille
RICHOMME Robert	Sergent 23° RI		Communiqué du FLN annonçant l'exécution des trois prisonniers après 18 mois de captivité
GAUTHIER Claude	2ème cl BA 146	13.03.1957	Lettre à un camarade
LAFORGE Lionel	2ème cl BA 146		

VERITE Daniel	2 ^{ème} cl G.H. n° 2	13.04.1957	07.06.1958 : le nom de VERITE figure sur une liste de prisonniers communiquée par le FLN à la Croix Rouge.
GRIVEL Claude	Cal-chef 2° GCNA	14.05.1957	Lettre à ses parents Lettre de l'ALN aux parents
BONHOMME Paul	Cal-chef 27° BCA	30.08.1957	Lettres de l'intéressé adressées à : son commandant de compagnie un sergent de sa compagnie ses parents
LALLOZ Roger	2ème cl 60° RI	20.09.1957	Lettre à son oncle
HAECK Raymond	1ère cl 65° RA	16.01.1958	Lettre à ses parents Mention de son nom dans liste du chef de la zone 3 de la Wilaya IV
FRECHIN Maurice	MdL/major 65° RA		Mention de son nom dans liste du chef de la zone 3 de la Wilaya IV
LEGLISE Albert	2° cl 8° RSA	04.02.1958	Cinq lettres à ses parents Lettre du chef de la Wilaya IV Figure sur liste du délégué CICR Tunisie
PAOLINI François	2° cl 14° BCA	06.02.1958	Le 21.05.1960, la Croix Rouge Algérienne informe la sœur du disparu que celui-ci est détenu dans la région de CHEFFIA (Bône)
JABOULAY René	2° cl 28° RD	14.04.1958	Lettre aux parents (cachet Wilaya IV-zone 2) Lettre au commandant d'unité (idem)
PEREZ Jean	2° cl 28° RD		
GONCLAVES Benjamin	2° cl 6° RSA	09.11.1958	CICR déclare l'intéressé prisonnier
FERNEZ Maurice	1° cl 137° RI	22.05.1959	Message du Croissant Rouge algérien Lettre à famille (en-tête Wilaya II) Info du délégué français du CICR par Croissant Rouge algérien Lettre du MAE mentionnant prisonniers
MARECHAL Bernard	1ère cl 137° RI		
MICHAUD Gérard	Caporal 137° RI		
SAUNIER Jean-Claude	1ère cl 137° RI		
NINDEL Kurt	Légionnaire 4° REI	12.06.1960	Lettre à sa compagnie
WILLEKE Anton	Légionnaire 4° REI		
COLIN Patrice	2° classe 57° RI	26.01.1961	Lettre aux parents Lettre à ses parents Lettre de l'état-major ALN Est algérien
GENESTE Michel	2° classe 57° RI		
RIVIER Claude	2° classe 57° RI		
MARTIN Denis	2° classe 57° RI		
LECOZ Guy	2° classe 39° RI	20.02.1961	Capturés avec FORTIN et DIDIER, libérés le 26.04.1962 et témoins de leur capture vivants
MILLIET Louis	2° classe 39° RI		
FILIPONNE Jean	Sgt/Major 960° CMEB	03.01.1962	Arrestation reconnue par délégation FLN de la commission mixte de l'ARBA
PIGNARD Daniel	2° cl 960° CMEB		
GAGNAIRE Francis	Adjudant 21° RT	03.05.1962	Présence attestée par courrier officiel du CICR, dans une infirmerie FLN de BELCOURT (Alger)
TORRES Claude	Sergent 21° RT		

ASSEMBLEE GENERALE DE SOLDIS

à PARIS, le 13 novembre 2024

Cette année, l'Association SOLDIS ALGERIE a tenu son assemblée générale (A.G.) annuelle, le 13 novembre 2024, à Paris, dans les locaux aimablement mis à sa disposition par la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de Tunisie (FM GACMT).

Outre son caractère statutairement obligatoire, cette A.G. revêtait un caractère particulier, puisqu'elle marquait également le 10ème anniversaire de la création officielle de l'association SOLDIS.

A cette occasion, SOLDIS a eu le plaisir d'accueillir le général Hervé LONGUET, président national de l'Union Nationale des Combattants (UNC), venu représenter son association en l'absence de son représentant habituel, M. Oswald CALEGARI, empêché.

Parmi les membres présents ou représentés, on notait également la présence du lieutenant-colonel LA-GRANGE, représentant l'UNABCC, fidèle soutien de SOLDIS, ainsi que celle de M. Paul LUNG, représentant le SECOURS DE FRANCE, l'un des piliers de l'aide apportée à SOLDIS.

Le Groupe de Recherche des Français Disparus en Algérie (présidé par Mme DUCOS-ADER), qui mène le même combat que SOLDIS pour les civils, était quant à lui représenté par M. GRATTIER, frère de la présidente.

Enfin, le général HJ. FOURNIER avait invité à cette A.G. le général d'armée (2S) Bernard THORETTE, ancien chef d'état-major de l'armée de terre et camarade de promotion du général FOURNIER, ainsi que M. Jérôme DRIANT, fidèle habitué des cérémonies de SOLDIS dont la présence est expliquée ci-dessous.

Après avoir rendu hommage à M. Jean-François PICHERAL, administrateur de SOLDIS en qualité de représentant de la Fédération André Maginot (FNAM), récemment décédé, le président procéda à l'examen de l'ordre du jour (qui fait l'objet d'un compte rendu adressé séparément aux seuls membres de l'association).

On retiendra principalement de cette A.G. le souci, développé par le président, de l'installation définitive de la sculpture sur le Monument de Port-Vendres. L'opération, longue et complexe, a été confiée à une Fonderie et est actuellement en bonne voie, ce qui laisse espérer l'installation au cours de l'année 2025. Outre les difficultés techniques de l'opération, celle-ci (dont le budget est approvisionné) est susceptible de connaître des augmentations de coût de dernière minute, en raison notamment des variations de prix des métaux nécessaires et des inévitables aléas techniques d'une telle opération.

C'est pourquoi la souscription ouverte pour la réalisation de ce monument reste toujours ouverte, car l'association souhaite pouvoir disposer d'une marge de manœuvre permettant de faire face à tout aléa.

Les sommes supplémentaires recueillies seront, de toute manière, utiles pour achever les détails du monument (éclairage, signalisation, fleurissement, etc...) afin de lui donner son image définitive. A ce sujet, le président a ajouté qu'il ne doutait pas, en cas de problème, de recevoir l'aide des principales associations partenaires et soutiens de SOLDIS depuis le début.

C'est d'ailleurs pour permettre à chacun de mesurer son effort que le président a ensuite détaillé le montant des sommes recueillies par la souscription (voir tableau en page suivante).



A la fin de l'AG, après les remerciements d'usage, le président a laissé la parole au général THORETTE qui a rappelé avec humour et amitié l'action menée par le général HJ. FOURNIER depuis la création de SOLDIS et lui a remis, avec l'aide de M. Jérôme DRIANT, officiant en tant qu'aide de camp, les insignes du grade de commandeur de l'Ordre National du Mérite auquel il a été promu par décret du 7 juin 2024.



REMERCIEMENTS

Dans les remerciements qu'il a exprimés à l'issue de la brève cérémonie, le général HJ. FOURNIER, s'adressant au général THORETTE, a déclaré:

« Je ne doute pas que si tu avais été aux commandes au moment de cette guerre d'Algérie que nous n'arrivons pas à terminer, tu aurais su, comme tu l'as fait en créant l'association TERRE FRATERNITE pour venir en aide à nos soldats blessés en OPEX, faire preuve de fraternité d'armes et te préoccuper de ces disparus et de leurs familles, tous abandonnés à leur désespoir et à l'oubli depuis plus de soixante ans.

C'est le combat que nous avons mené, avec les membres de SOLDIS, pendant un peu plus de dix ans, car nous voulions que ce dossier sorte de l'oubli et soit réinscrit dans la mémoire nationale.

Aujourd'hui, comme l'ont montré les conclusions de l'Assemblée générale que nous venons de tenir, nous avons le sentiment d'avoir rempli notre mission et atteint nos objectifs.

Il reste pourtant encore beaucoup de chemin à faire, car les esprits modernes ont encore du mal à inscrire ce drame dans la mémoire collective, comme nous venons malheureusement de le constater, malgré tous nos efforts de communication, en n'étant pas conviés à un récent colloque portant sur la mort et la disparition durant la guerre d'Algérie.

J'espère néanmoins que nous avons semé suffisamment de graines sur la piste des historiens de demain pour qu'ils prennent bien en compte dans leurs futurs travaux ce dossier dont la douleur s'estompe si difficilement. »

BILAN SOUSCRIPTION

Collecte par	
Le Souvenir Français	182 000
UBFT Gueules Cassées	75 000
Ministère des Armées	50 000
Secours de France	19 000
Assurances GMF	17 000
Féd. Amputés Guerre	15 000
Féd. André Maginot	5 000
ANOCR	5 000
Subventions Conseils Dép (35 - 49 - 51 - 59 - 73 - 82 - 85)	6 000
Assos diverses (ASAF - ACUF - FNACPG-CATM - ANCORRE - FMGA - MAFA - TEGO)	10 000
Dons directs à Soldis	52 000
TOTAL ACTUEL	436 000
Total des dépenses réalisées	337 500
reste à payer (fonderie)	94 500
RELIQUAT FINAL	4 000



La sculpture est actuellement en cours de réalisation chez un fondeur

Mme Patricia MIRALLES retrouve le ministère des A.C.



SOLDIS a appris avec plaisir le retour de Mme Patricia MIRALLES au sein du gouvernement, en qualité de ministre déléguée à la Mémoire et aux Anciens Combattants.

Mme MIRALLES avait inauguré, le 30 août 2022, à PORT-VENDRES, le monument aux militaires portés disparus en Algérie. Cérémonie au cours de laquelle elle avait témoigné d'un profond intérêt pour le dossier des militaires disparus.

En 2023, elle avait d'ailleurs délocalisé à PORT-VENDRES la cérémonie nationale du 5 décembre et elle avait prononcé, à cette occasion, un discours remarqué pour son empathie à l'égard du drame de la disparition.

SOLDIS est donc particulièrement heureux de la revoir à la tête de ce ministère et, en lui adressant tous ses vœux de réussite, ne doute pas qu'elle s'engage à nouveau au service de la cause combattante et qu'elle continue à suivre avec attention le dossier des militaires disparus en Algérie.

SOLDIS ALGERIE

Association nationale pour la mémoire
des militaires français portés disparus
en Algérie

15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX

05 53 53 12 42

soldis.algerie@orange.fr

SIRET 809 582 646 00018

PELERINAGE À PORT-VENDRES

Fin septembre 2024, SOLDIS a reçu un message de Mme Martine VIGNAULT, venue se recueillir en mémoire de son frère, Michel CHAMPIGNOUX, du 8ème régiment de hussards, capturé lors de l'attaque du poste de LAHOURANE, le 4 février 1958, en même temps que le lieutenant DUBOS (voir page 8) et huit de ses camarades.

Trois d'entre eux décédèrent en captivité, suite à une maladie ou à un accident.

Ce fut malheureusement le cas de Michel CHAMPIGNOUX, dont la mort, survenue dans la nuit du 12 au 13 mars 1959, après une année de captivité, a été racontée par l'instituteur René ROUBY, qui fut son compagnon de captivité:

« Pour échapper aux forces françaises qui nous recherchent, les rebelles nous entraînent dans une fuite éperdue dans la montagne. Nous descendons vers une rivière qui nous oppose une barrière dangereuse à franchir. Le courant est violent. Les uns aidant les autres, nous parvenons tous à traverser malgré l'eau qui nous arrive à la poitrine et la force du courant qui nous entraîne. Seul un prisonnier, Michel CHAMPIGNOUX, jeune soldat du contingent, vingt-deux ans, trébuché et coule. Son gardien parvient à le rattraper et le porte sur la berge. Michel reprend conscience, se relève, fait quelques pas puis s'affale... Son voyage dans l'horreur se termine ici. Il vient de nous quitter...mort, lui aussi. »

Ce drame a également été confirmé par les autres militaires libérés un peu plus tard, dont Robert BONNET, qui a accompagné Mme VIGNAULT dans son pèlerinage (voir photo ci-dessus), elle qui souligne combien « cette période a marqué mon enfance et ma vie entière ». Son témoignage rejoint celui de plusieurs autres personnes qui se rendent désormais à PORT-VENDRES pour se recueillir en mémoire de leur disparu.



Michel CHAMPIGNOUX

S'il fallait trouver une seule raison pour justifier le monument élevé par SOLDIS, cette démarche de Mme VIGNAULT, comme celle de tous ceux qui viennent ou viendront désormais à Port-Vendres, apporte une réponse suffisante, dans laquelle SOLDIS et tous ceux qui se sont investis dans cette action, trouvent leur récompense.



NOTEZ BIEN - Lors de la mise en place d'une plaque commémorative, SOLDIS rappelle qu'il est important de faire inscrire la mention « PORTE DISPARU » en même temps que la mention « MORT POUR LA FRANCE », car il convient de signaler ainsi que le corps n'a pas été retrouvé.